

**CARAC**

**TERIS**

**TIQUES ET**

**GOLFE DE GASCOGNE**

**ÉTAT**

**ÉCOLO**

**GIQUE**

# CARACTÉRISTIQUES ET ÉTAT ÉCOLOGIQUE

## GOLFE DE GASCOGNE

JUIN 2012

### ÉTAT BIOLOGIQUE

## Caractéristiques biologiques - biocénoses

### Tortues marines

Françoise Claro et  
Jean-Christophe de Massary (MNHN, Paris).



**La France a une responsabilité patrimoniale élevée à l'égard des tortues marines : en effet, les eaux et côtes françaises sont fréquentées par 6 des 7 espèces de tortues existantes, et la France veille sur des sites de ponte majeurs de plusieurs espèces en outre-mer. Ces espèces, qui font partie des plus menacées – leur statut sur la liste rouge de l'UICN va de « vulnérable » à « en danger critique d'extinction » selon les espèces [1] – sont protégées par plusieurs conventions et accords internationaux.**

Au plan communautaire, la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue caouanne *Caretta caretta* figurent en annexe II

(désignation d'aires de protection spéciale) de la directive Habitats Faune Flore (DHFF). Aucune de ces deux espèces ne figure cependant sur la liste française de référence pour la désignation de sites Natura 2000 dans le golfe de Gascogne, car elles sont trop rares dans cette aire biogéographique.

L'ensemble des espèces observées en France métropolitaine – à savoir la tortue luth *Dermochelys coriacea*, la tortue caouanne, la tortue de Kemp *Lepidochelys kempii*, la tortue verte, et la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata* – sont classées en annexe IV : protection stricte de l'espèce et de son habitat. Ces 5 espèces sont listées en annexe I (espèces migratrices en danger) et II (statut défavorable) de la convention de Bonn (CMS) ainsi qu'en annexe V de la convention OSPAR.

La Politique Commune des Pêches s'attache à limiter l'impact environnemental de la pêche, sa mise en œuvre étant en particulier assurée par le règlement CE 520/2007 qui prévoit les mesures techniques de conservation pour certains stocks de grands migrateurs en reprenant les directives de la FAO.

En France, toutes les espèces de tortues marines sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 qui constitue l'application des engagements communautaires et internationaux de la France pris à l'égard des tortues marines.

## 1. DESCRIPTION DES DONNÉES

Les données disponibles sont très peu nombreuses. La totalité des données disponibles consiste en données collectées par les correspondants du Réseau Tortues Marines Atlantique Est (RTMAE), et d'observations opportunistes transmises par des plaisanciers ou lors de campagnes scientifiques.. Les données sont collectées de façon standardisée (fiche de collecte de données) lors des interventions sur les lieux d'échouage ou d'alerte (port d'attache des bateaux de pêche et de plaisance). Elles sont centralisées par le Centre d'Études et de Soins pour les Tortues Marines (CESTM) de l'Aquarium La Rochelle, qui coordonne le RTMAE et accueille les tortues nécessitant des soins dans son centre de soins dédié.

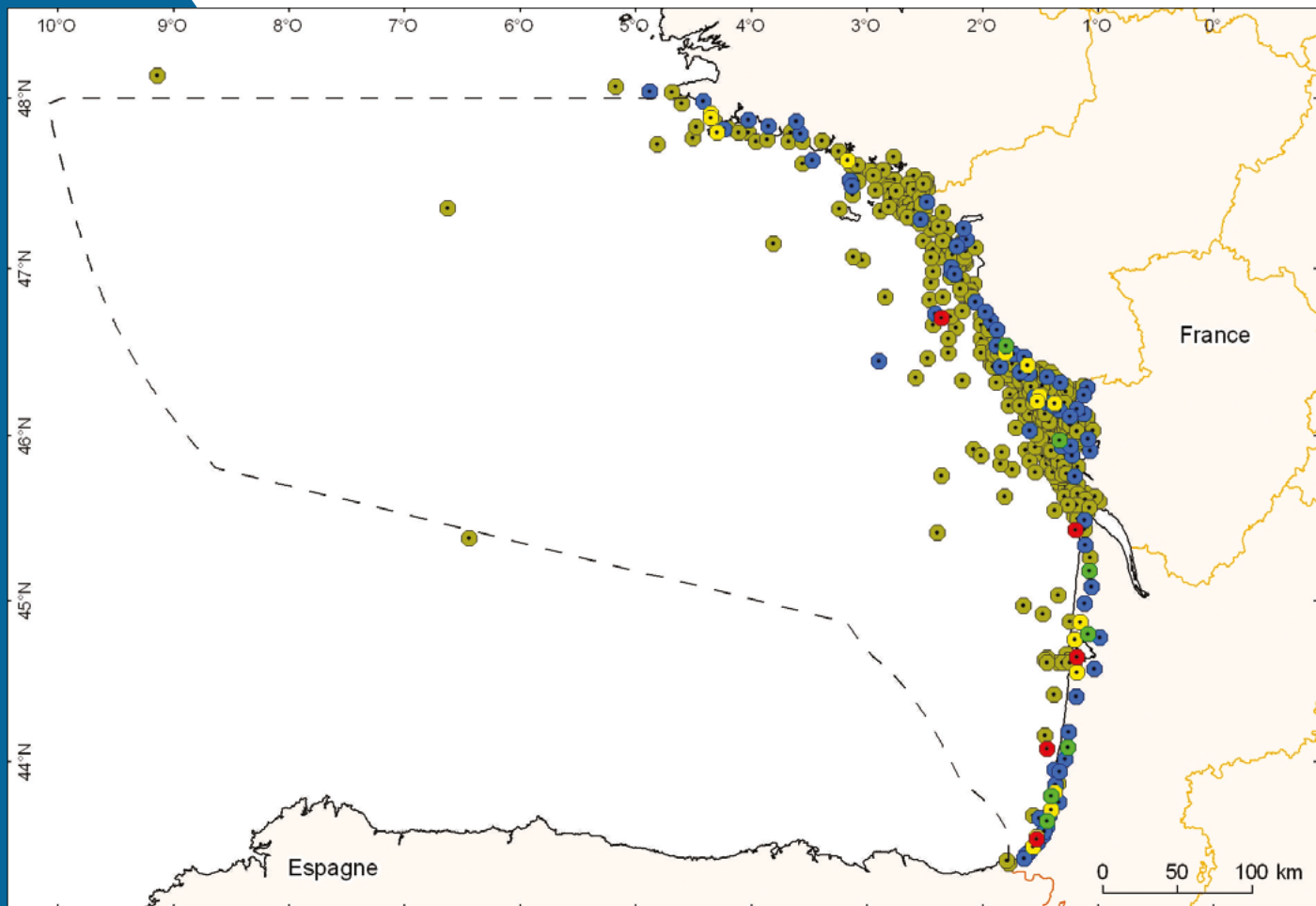
La base de données inclut des données d'échouage collectées depuis 1915 et des données de captures accidentelles et d'observation en mer collectées dont la plus ancienne date de 1911. Des synthèses annuelles sont transmises au Ministère chargé de l'environnement et sont publiées régulièrement (voir les références [2] à [31]). Quelques observations en mer ont été relevées par les programmes Obsmam / Obsmer d'observateurs embarqués sur les navires de pêche (voir la contribution thématique « Captures accidentelles »).

## 2. ESPÈCES OBSERVÉES ET DISTRIBUTION DES OBSERVATIONS

Entre 1910 et 2010, 1 877 observations de 4 espèces de tortues marines ont été recensées dans la sous-région golfe de Gascogne : 1 543 observations de tortues luth *Dermochelys coriacea* (DC), 295 observations de tortues caouannes *Caretta caretta* (CC), 26 observations de tortues de Kemp *Lepidochelys kempii* (LK) et 7 observations de tortues vertes *Chelonia mydas* (CM) (figure 2).

D'après l'analyse des données collectées entre 1970 et 2009, la majorité des observations de tortues caouannes sont des observations d'échouage, tandis que la majorité des observations de tortues luth consistent en observations en mer (figure 3) ; durant cette période, la fréquence moyenne d'observations est inférieure à 7 individus par an pour la caouanne, et à 36 individus par an pour la tortue luth. Le nombre d'observations est très variable selon les années (0 à 47 pour la caouanne ; 0 à 227 pour la luth), et on observe des pics indépendants pour les deux espèces les plus fréquemment observées (figure 3). On note une augmentation sensible du nombre d'observations de tortues caouannes à partir des années 1990 (11 individus par an en moyenne). D'après les données disponibles, 295 individus ont pu être sexés et 685 mesurés. Les tortues caouannes sont essentiellement des immatures (12,5 à 91 cm) et les tortues luth sont principalement de stade sub-adulte à adulte (50 à 260 cm) (figure 4).

La figure 1 ci-après présente la distribution géographique de toutes les observations de tortues marines réalisées entre 1910 et 2010.



### Distribution géographique des observations de tortues marines dans le golfe de Gascogne

#### Espèce

- *Caretta caretta*
- *Chelonia mydas*
- *Dermochelys coriacea*
- *Lepidochelys kempii*
- Non identifiée

— — — limite de la sous-région  
 | — — | golfe de Gascogne

Projection Mercator (46°N)

Sources des données :  
 Réseau Tortues Marines français d'Atlantique Est (RTMAE)  
 SHOM, IGN, ESRI, OSPAR

Figure 1 : Distribution géographique des observations de tortues marines dans la sous-région marine golfe de Gascogne (Sources : RTMAE, SHOM, IGN, ESRI, OSPAR, 2011).

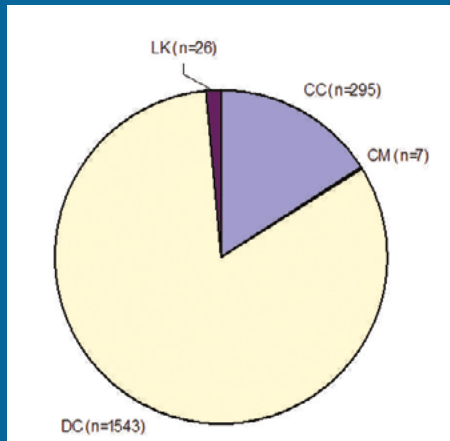


Figure 2 : Répartition par espèce des observations de tortues marines recensées dans la sous-région marine golfe de Gascogne entre 1970 et 2009.

CC : tortue caouanne, CM : tortue verte, DC : tortue luth, El : tortue imbriquée, LK : tortue de Kemp  
(Source : RTMAE, 2011).

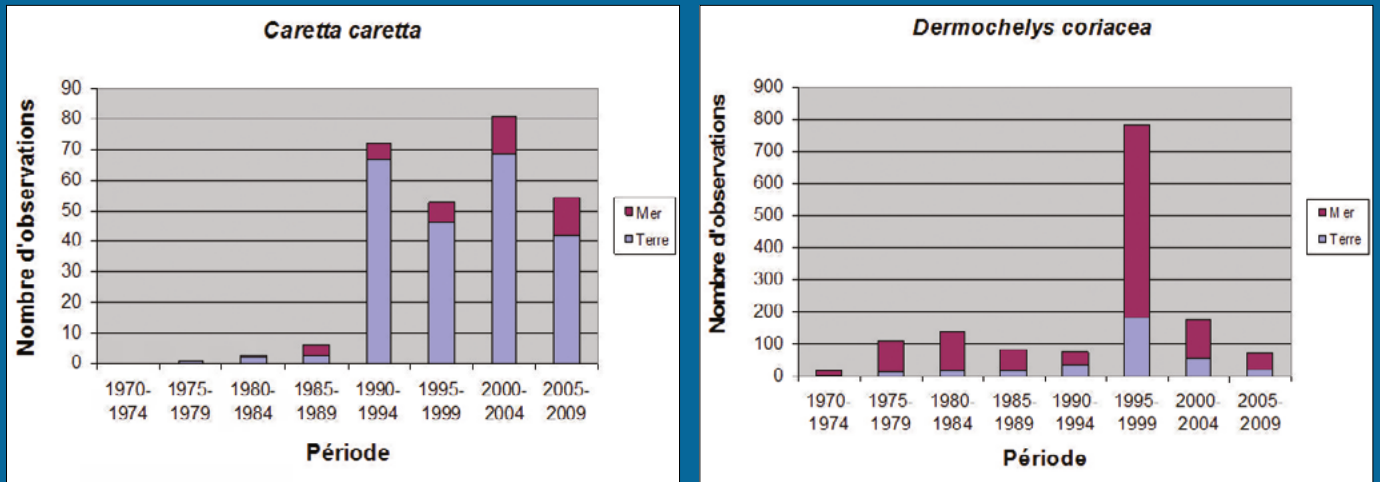


Figure 3 : Nombre de tortues caouannes *Caretta caretta* (à gauche) et luth *Dermochelys coriacea* (à droite) observées en mer et à terre dans la sous-région marine golfe de Gascogne entre 1970 et 2009 (Source : RTMAE, 2011).

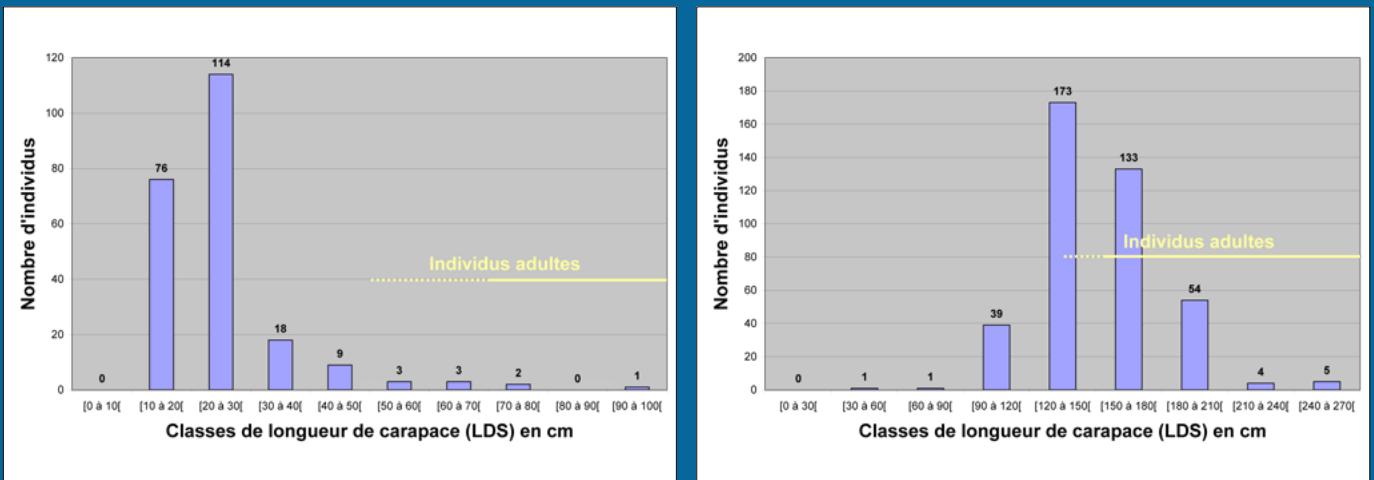


Figure 4 : Taille des tortues caouannes *Caretta caretta* (à gauche) et luth *Dermochelys coriacea* (à droite) observées dans la sous-région marine golfe de Gascogne entre 1970 et 2009 (Source : RTMAE, 2011).

### 3. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES EUROPÉENS ET CONVENTIONS DES MERS RÉGIONALES

#### 3.1. DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE (92/43/CEE)

Les deux espèces de l'annexe II de la DHFF ne figurant pas sur la liste de référence française pour la désignation de sites Natura 2000 en Atlantique, car trop rares dans cette zone, aucun site Natura 2000 n'a été désigné pour ces deux espèces au titre de la DHFF.

Trois espèces ont été évaluées dans le cadre de l'« évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire » conduite par le Ministère chargé de l'environnement en 2006. Cet exercice d'évaluation se heurte au fait que les tortues marines sont migratrices et que le suivi des populations est difficile à mettre en œuvre.

Pour la tortue luth *Dermochelys coriacea* (espèce 1223), le statut d'évaluation globale des états de conservation est « inconnu ». L'état de l'aire de répartition et de la population de tortues luth a été évalué comme « inconnu » dans le domaine atlantique, cette espèce migratrice étant à répartition océanique. L'état de conservation de l'habitat a, quant à lui, été évalué comme « favorable » en raison de la présence de proies (méduses), et malgré la pression de pollution par les macrodéchets qui impacte près de 50 % des animaux autopsiés (voir la contribution thématique « Impacts écologiques des déchets marins »).

Pour la tortue caouanne *Caretta caretta* (espèce 1224), le statut d'évaluation globale des états de conservation est « inconnu ». L'état de l'aire de répartition et l'état de l'habitat ont été évalués « favorables » ; l'impact des déchets en plastique sur les individus est relevé.

Pour la tortue verte *Chelonia mydas* (espèce 1227), les états de conservation ont été évalués « défavorable inadéquat », l'espèce ne se reproduisant pas en France métropolitaine et étant erratique dans la zone. L'état de l'aire de répartition est évalué « favorable », on se trouve en limite d'aire de répartition en raison de la température de l'environnement ; l'état des populations est évalué « défavorable inadéquat » et celui de l'habitat « inconnu ».

La tortue caouanne a fait l'objet d'une fiche dans les cahiers d'habitats Natura 2000 [32]. Les mesures recommandées pour cette espèce sont toujours d'actualité et seraient applicables à la tortue luth, à savoir : réduction des mortalités induites par les pêches) programmes de formation, sensibilisation et d'éducation ciblée sur les pêcheurs et certains usagers de la mer ; études scientifiques (génétique, dynamique des populations, migration) ; renforcement de la collaboration régionale.

#### 3.2. CONVENTION OSPAR

Les tortues caouannes *Caretta caretta* et les tortues luth *Dermochelys coriacea* figurent sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin établie en 2003<sup>1</sup> pour la région IV (golfe de Gascogne). En dehors des actions à appliquer à toutes les espèces listées – à savoir développer une planification spatiale coordonnée, encourager de nouvelles actions afin de gérer l'effort de pêche, déterminer des objectifs focalisés afin de réduire la pollution –, le bilan de santé OSPAR 2010 recommande deux mesures spécifiques pour les tortues marines et quelques autres espèces : i) améliorer la coordination de la surveillance des espèces, des habitats et des pressions, et échanger des informations sur les observations; ii) agir afin de réduire les captures accessoires.

Au sein du territoire national, la création du Groupe Tortues Marines France (GTMF) par le Ministère chargé de l'écologie contribue à la mise en œuvre de ces deux recommandations, en favorisant les échanges d'informations entre les membres (150 inscrits sur l'ensemble du territoire national) et la réflexion sur les questions prioritaires en faveur de la gestion et de la conservation des tortues marines (travaux des Groupes de réflexion sur la réduction des captures accidentelles, sur les aspects réglementaires et la formation). Ces réflexions ont notamment conduit à la production de trois synthèses sur les interactions entre pêcheries et tortues marines [33], l'impact de la pollution lumineuse [34], et l'impact des macro-déchets sur les tortues marines [35]. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre des actions relatives aux captures accidentelles. Le GTMF contribue également au renforcement de la coordination entre les acteurs institutionnels et les experts.

1 [http://qsr2010.ospar.org/fr/media/chapter\\_pdf/QSR\\_Ch10\\_FR.pdf](http://qsr2010.ospar.org/fr/media/chapter_pdf/QSR_Ch10_FR.pdf)



La recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de la CICTA (ICCAT en anglais) spécifie les mesures préventives et curatives en cas de capture à prendre sur les navires thoniers. Chaque partie contractante doit déclarer chaque année ses prises à la CICTA et compiler les données qui permettront au SCRS (comité permanent pour la recherche et les statistiques) de formuler un avis sur les approches d'atténuation prises et d'évaluer les effets des prises accidentelles de tortues marines dans le cadre des pêcheries de la CICTA. Les mesures d'application de cette recommandation, mise à l'ordre du jour de la réunion organisée par le groupe de réflexion sur la « réduction des captures accidentelles » (GRCA) du GTMF le 4 mars 2011 avec les services concernés des Ministères chargés de la pêche, de l'environnement et de l'outre-mer, sont en cours d'analyse, avec l'appui technique des experts du GTMF.

La collecte de données de captures accidentelles de tortues marines est prévue depuis 2009 dans le cadre du programme national d'observation des pêches Obsmer. Le GRCA du GTMF a réalisé avec l'Ifremer de Sète, le CNPMM, le MNHN et l'Aquarium La Rochelle des fiches techniques à l'usage des professionnels de la pêche en métropole, et se propose de mettre en place des actions de formation sur les techniques de prévention des captures, de réanimation et de libération des tortues marines.

## 4. CONCLUSION

Les données disponibles sont très peu nombreuses et semblent indiquer que la sous-région marine golfe de Gascogne est fréquentée régulièrement par la tortue caouanne et la tortue luth. Le mode de collecte de données par le réseau d'observation constitue cependant un biais (alertes et déclarations volontaires en cas d'échouage, de capture ou d'observation en mer). Par ailleurs, la pression d'observation par les observateurs embarqués sur navires de pêche est faible (voir la contribution thématique « Captures accidentelles »).

L'abondance de tortues luth et de caouannes apparaît plus élevée que dans les autres sous-régions du domaine atlantique, cependant la quantité limitée de données ne permet ni d'évaluer des effectifs de population ni de dégager une tendance, ce qui a conduit les experts chargés de la révision du statut « liste rouge » 2009 des tortues marines en France métropolitaine, à attribuer le statut « données insuffisantes » (DD) à *Caretta caretta* et *Dermochelys coriacea*, et « non évalué » (NA) pour les trois autres espèces [1].

Une intensification de la pression d'observations en mer, au travers notamment d'une collaboration avec les professionnels de la pêche, est susceptible de générer une augmentation sensible de données.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] UICN France, MNHN et SHE, 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. En téléchargement : <http://inpn.mnhn.fr> , <http://www.uicn.fr>
- [2] Dell'Amico F. et Morinière P., 2010. Observations de tortues marines en 2008 et 2009 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime* 10 (1) : 69-76.
- [3] Duguay R., 1987. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1986. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(5) : 641-642.

- [4] Duguy R., 1988. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1987. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(6) : 727-728.
- [5] Duguy R., 1989. Les observations de tortues luth sur les côtes de France en 1989 - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 7 (8) : 959-960.
- [6] Duguy R., 1990. Les observations de tortues marines en 1990 (Manche et Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 7 (9) : 1053-1057.
- [7] Duguy R., 1992. Les observations de tortues marines en 1991 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (1) : 35-37.
- [8] Duguy R., 1993. Les observations de tortues marines en 1992 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (2) : 129-131.
- [9] Duguy R., 1994. Les observations de tortues marines en 1993 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (3) : 235-238.
- [10] Duguy R., 1995. Les observations de tortues marines en 1994 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (4) : 403-406.
- [11] Duguy R., 1996. Les observations de tortues marines en 1995 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (5) : 505-513.
- [12] Duguy R., 1997. Les tortues marines dans le golfe de Gascogne 1997. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (6) : 633-645.
- [13] Duguy R. et Duron M., 1981. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1980. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 6(8) : 819-826.
- [14] Duguy R. et Duron M., 1982. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1981. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 6(9) : 1015-1020.
- [15] Duguy R. et Duron M., 1983. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1982. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(1) : 153-157.
- [16] Duguy R. et Duron M., 1985. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1984. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7 : 381-384.
- [17] Duguy R., Duron M. et Alzieu C., 1980. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1979. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritimes*, 6(7) : 681-691.
- [18] Duguy R., Morinière P. et Spano M.A., 1997. Observations de tortues marines en 1996 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (6) : 625-632.
- [19] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 1998. Observations de tortues marines en 1997 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (7) : 761-779.
- [20] Duguy R., Morinière P. et Le Milinaire C., 1998. Facteurs de mortalité observés chez les tortues marines dans le golfe de Gascogne – *Oceanologica Acta* 21 (2) : 383 – 388.
- [21] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 1999. Observations de tortues marines en 1998 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (8) : 911-924.
- [22] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2000. Observations de tortues marines en 1999 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (9) : 1025-1034.
- [23] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2001. Observations de tortues marines en 2000 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (1) : 17-25.
- [24] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2002. Observations de tortues marines en 2001 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (2) : 161-172.
- [25] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2003. Observations de tortues marines en 2002 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (3) : 265-273.
- [26] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2004. Observations de tortues marines en 2003 (Côtes atlantiques). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (4) : 361-366.
- [27] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2005. Observations de tortues marines en 2004 (Côtes atlantiques). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (5) : 461-466.
- [28] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2006. Observations de tortues marines en 2005 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (6) : 607-611.
- [29] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2007. Observations de tortues marines en 2006 (Golfe de Gascogne). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (7) : 695-698.
- [30] Duguy R., Morinière P. et Meunier A., 2008. Observations de tortues marines en 2007 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (8) : 797-804.
- [31] Morinière P., Duguy R. et Meunier A., 2001 – Les tortues luth sur les côtes atlantiques françaises – Résultats scientifiques et sensibilisation du public. *Bull. Instit. Océan. Monaco*, 20 (1) : 379-386.
- [32] Bensettiti F. et Gaudillat V., 2004. *Caretta caretta*. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française : 325-328.
- [33] Claro F., Bedel S. et Forin-Wiart M.A., 2010. Interactions entre pêcheries et tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer. Rapport SPN 2010/13. MNHN-SPN, Paris, 124 p.
- [34] Claro F. et Bardonnet C., 2011. Les tortues marines et la pollution lumineuse sur le territoire française. Rapport GTMF-SPN 2. MNHN-SPN, Paris, 41p.
- [35] Claro F. et Hubert P., 2011. Impact des macrodéchets sur les tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer. Rapport GTMF-SPN 1. MNHN-SPN, Paris, 51p.